

COLLECTIF CONTRE LA 5G AU VALLON DE ST-IMIER

Exp:

Association
5G au Vallon de St-Imier
Adresse web : <https://resister.ch/>

2613 Villeret le 6 septembre 2011

Administration communale
À l'att. du Conseil communal
Rue Principale 24
2613 Villeret

Concerne : Installation d'antennes 5G sur le territoire communal

Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous intervenons en qualité de représentants de l'Association 5G Vallon de St-Imier, suite à l'érection inattendue et sans information préalable du législatif, de gabarits préfigurant l'installation d'émetteurs 5G (bâtiments 9015062 et 1323020), dont l'innocuité ne peut être garantie.

Ce manque d'information objective, contraire aux recommandations officielles figurant dans le « Guide à l'intention des communes et des villes » et validées par l'Association des Communes Suisses, n'est pas de nature à créer le climat de confiance nécessaire à la réalisation des objectifs des requérants.

Comme vous le savez, les avis de construction ont été sanctionnés par plus de 300 oppositions, comprenant également celle de la Commune.

Nous ignorons la nature exacte de vos transactions avec les différents opérateurs quant au positionnement des antennes, ainsi que les informations indispensables transmises aux voisins et propriétaires des terrains susceptibles d'abriter de telles installations, tenant compte que :

- C'est le propriétaire foncier qui assume la responsabilité civile de tout dommage résultant de l'utilisation d'une antenne sur sa parcelle
- Les locataires des logements communaux pourraient déménager afin de s'éloigner des nouvelles antennes pour des raisons de santé, avec le risque que les appartements communaux vides ne puissent être reloués qu'avec une baisse significative du loyer.

Afin de nous permettre de défendre au mieux les intérêts de nos membres, nous vous prions de nous transmettre au plus vite :

- Copie de tous les documents liés à la procédure de mise à l'enquête des installations concernées (PV des séances traitant du problème, correspondance, notes avec les sociétés concernées et leurs fournisseurs, correspondance et entretiens avec les propriétaires des

parcelles concernées, etc...)

En cas de désaccord, vous voudrez bien nous rendre votre réponse sous forme de « Décision », avec information quant aux voies de recours possibles.

Restant volontiers à votre disposition pour tout renseignement, nous vous présentons, Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, nos respectueuses salutations.

Signatures légales :

Trésorerie :
Linder Monique

Présidence :
Marchand Eric